



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

WP Finance 74/09

5 octobre 2009
Original : anglais

F

**Rapport du Comité des finances
sur la réunion du 21 septembre 2009**

DISTRIBUTION RESTREINTE

1. Le Comité des finances s'est réuni le 21 septembre 2009.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Finance 71/09 Rev. 1.

Point 2 : Rapport sur la réunion du 16 mars 2009

3. Le Comité a approuvé le rapport de la réunion du 16 mars 2009 figurant dans le document WP-Finance 70/09.

Point 3 : Etat des finances

4. Le Chef du service financier et administratif a fait rapport sur l'état des finances de l'Organisation pour les onze mois écoulés le 31 août 2009 (document WP-Finance 72/09). Les recettes des sources extérieures se sont élevées à £220 097, soit un écart négatif de £4 133 par rapport au budget, essentiellement dû à un manque à gagner de £10 146 au titre des intérêts perçus. Il a déclaré que bien que les taux d'intérêt sur les dépôts à court terme soient actuellement de l'ordre de 0,3% à 0,5%, l'Organisation a été protégée par le fait qu'à la fin 2008, elle a placé £1,4 million à long terme jusqu'en octobre 2009 à un taux supérieur à 5%. A défaut, l'écart négatif aurait été nettement plus important. En dépit du considérable ralentissement de la location des installations de conférence en raison de la récession, les recettes de location de ces installations sont restées conformes aux recettes budgétisées.

5. Les dépenses effectives pour les onze premiers mois se sont élevées à £2 700 990, soit £5 344 de moins que dans le budget. De petits écarts existent dans les postes Personnel et Voyages, mais le principal écart négatif est enregistré dans le poste Locaux, avec £29 903, dû à l'augmentation des charges locatives, du coût de l'entretien et des services collectifs. Ces écarts sont compensés par un écart positif au titre des Autres frais de fonctionnement (location de matériel de bureau, formation et dépenses diverse).

6. En conclusion, les comptes de gestion au 31 août 2009 dégageaient un excédent de £1 211 par rapport au budget. L'état des finances de l'Organisation peut être qualifié de satisfaisant, eu égard au difficile climat financier mondial.

7. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 4 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2009/10

8. Le Chef du service financier et administratif a présenté le projet de budget administratif pour l'exercice 2009/10 figurant dans le document WP-Finance 67/09 Rev. 2. Le document a été examiné dans le détail car un grand nombre de modifications ont été apportées depuis que la version précédente du projet de budget (WP-Finance 67/09 Rev. 1) a été examinée par le Comité à sa réunion du 16 mars 2009. Ces modifications comprennent notamment la révision de l'indemnité de poste en mars 2009 (document ED-2061/09) ainsi que des révisions dues aux fluctuations des taux de change. Tout aussi importants ont été les ajustements des recettes estimées, justifiés par la chute des taux d'intérêt et le ralentissement de la location des installations de conférence.

9. En conséquence, le projet de budget enregistre une baisse des dépenses nettes budgétisées à £2 927 000 par rapport au précédent projet, et une réduction de £62 000 des recettes estimées, qui s'établissent maintenant à £159 000. Il a été signalé que des mesures ont été prises par le Directeur exécutif pour anticiper les effets de ces changements par le départ en préretraite de plusieurs fonctionnaires et leur non remplacement. Ces mesures ont permis d'équilibrer le budget en cours (2008/09) et le projet de budget pour 2009/10.

10. L'effet net de ces changements sur le projet de budget pour 2009/10 est une proposition de contribution de £1 384 par voix, en augmentation de 3,9%. Ce chiffre est à rapprocher de la proposition de contribution du précédent projet de budget (WP-Finance 67/09 Rev. 1), qui était de £1 378, 50, soit une augmentation de 3,5%.

11. Le Comité a examiné dans le détail le projet de budget révisé. En particulier, plusieurs membres ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'effet d'une réduction des effectifs sur le niveau des services fournis aux Membres, le maintien par l'Organisation du barème des traitements de l'Organisation des Nations Unies et le coût des locaux. S'agissant du premier de ces points, le Directeur exécutif a déclaré qu'il estimait que l'impact de la réduction des

effectifs serait minime du fait que les fonctionnaires restants ont accepté d'assumer les tâches des fonctionnaires partis ou sur le point de partir à la retraite. Les Membres ont examiné la question du barème des traitements de l'Organisation des Nations Unies et ont noté que le Directeur exécutif avait écrit au président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) en lui faisant part des inquiétudes soulevées par l'effet de la modification de l'indemnité de poste en mars 2009 ; la réponse de celui-ci a été distribuée aux Membres. Les Membres du Comité ont également noté que ce barème avait bien servi l'Organisation pendant plus de 40 ans et qu'ils avaient été informés que les changements recommandés par la CFPI étaient le fruit d'une étude longue et approfondie et non d'une décision prise à la légère. Ils ont estimé que l'Organisation ne devrait pas décider de sortir du système de l'ONU sans raison sérieuse.

12. En ce qui concerne le coût des locaux, il a été constaté qu'il s'agissait de l'un des postes les plus importants du budget. Dans ce contexte, le Directeur exécutif a rappelé aux Membres que le loyer doit être révisé en mars 2011 mais que l'augmentation potentielle maximale était plafonnée à 50% ; entre-temps, il a noté que l'Organisation paie actuellement un loyer d'un peu moins de £26 par pied carré contre plus de £55 par pied carré pour les locataires plus récents. Plusieurs propositions hypothétiques ont été examinées, y compris la sous-location du rez-de-chaussée ou du deuxième étage. Plusieurs Membres ont déclaré que les arrangements présents ont bien servi l'Organisation ; la salle du Conseil et la salle du Comité conviennent parfaitement aux besoins et des changements significatifs ne devraient être décidés qu'après une analyse et un examen approfondis. Entre-temps, ils ont demandé au Directeur exécutif de suivre la question du coût des locaux. Les Membres ont également envisagé la possibilité de partager des locaux et des services, particulièrement avec d'autres organisations internationales basées à Londres : un tel arrangement pourrait être très intéressant et permettre de faire des économies considérables pour les deux parties. Dans ce contexte, il a été estimé qu'une approche directe des autres organisations par les Membres serait plus appropriée que par le Secrétariat.

13. En conclusion, le Comité a décidé de recommander au Comité exécutif d'approuver le projet de budget figurant dans le document WP-Finance 67/09 Rev. 2¹.

Point 5 : Arriérés de contributions

14. Le Chef du Service financier et administratif a déclaré que l'Ouganda respectait la Résolution 429 et avait versé l'intégralité de ses arriérés ainsi que sa cotisation pour l'année en cours. La République démocratique du Congo a effectué des versements réguliers de 1 000 euros par mois au titre de ses arriérés. Toutefois, ces versements ont tout juste été suffisants pour payer la cotisation de l'année en cours et n'ont pratiquement pas contribué au remboursement des arriérés de plus de £80 000 selon les termes de la Résolution 430.

¹ *Ultérieurement distribué sous la cote ICC-103-13.*

Le Nicaragua respectait les termes de la Résolution 437 au moment de la dernière réunion du Comité le 16 mars 2009 mais il n'a pas procédé au paiement requis le 31 mars 2009 et ne s'est pas acquitté de sa cotisation pour l'année en cours.

15. Tout en reconnaissant les efforts de la République démocratique du Congo pour procéder à des versements réguliers, le Comité a décidé que ceux-ci n'étaient pas suffisants pour rétablir les droits de vote de ce pays. Le Comité a également noté les efforts déployés en début d'année par le Nicaragua pour respecter la Résolution 437 mais il a estimé que ses droits de vote devraient être suspendus car il est en retard dans ses versements.

16. Le Comité a félicité l'Ouganda de s'être acquitté de ses obligations au titre de la Résolution 429 et a décidé de recommander au Comité exécutif que les droits de la République démocratique du Congo et du Nicaragua soient suspendus.

Point 6 : Nomination d'un vérificateur agréé

17. Conformément aux dispositions de la Règle 62 du Règlement de l'Organisation, le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité exécutif. Le Comité des finances a noté que le cabinet Smith Williamson avait été nommé vérificateur agréé pour la première fois en 2008.

18. Il a décidé de recommander au Comité exécutif de reconduire ce cabinet pour l'exercice 2009/10.

Point 7 : Questions diverses

19. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 8 : Date de la prochaine réunion

20. Le Comité a noté que sa prochaine réunion se tiendrait pendant la semaine du 1 mars 2010 à Guatemala et que la date précise serait confirmée par le Secrétariat, en consultation avec les Membres.